



artwork: graphic design

*Fondation Helvetia Sana
Thunstrasse 82
Case postale 1009, CH-3000 Berne 6
Téléphone: +41 (0)31 368 15 83
Téléfax : +41 (0)31 351 00 65
E-Mail: helvetia@thunstrasse82.ch*





Rapport annuel 2006

Fondation Helvetia Sana



Avant-propos de la présidente	3
Rapport annuel du Comité du Conseil de Fondation	4
Activités des fonds	6
Compte de résultat	8
Bilan	10
Annexe aux comptes annuels	12
Rapport de l'organe de révision	13
Organes	14

La photo de couverture montre des coureurs juste avant le départ d'une compétition. La tension est à son comble. La rivalité entre compétiteurs ne va pas tarder à s'exprimer. Chaque coureur a la ferme volonté de franchir la ligne le premier. Chacun ressent une montée d'adrénaline. Seule la compétition perpétuelle, l'évaluation de ses propres résultats avec ceux des autres concurrents, permet à chaque coureur d'aller jusqu'au bout de lui-même. Il n'en va pas autrement dans le secteur des caisses-maladie. Chacune d'elles vise un meilleur rapport coût/profit, des coûts administratifs moins élevés et des services de meilleure qualité que ses rivales. La création d'une caisse unique mettrait un terme définitif à cette compétition. Quelques années seulement suffiraient alors pour que le secteur tombe dans un confort confinant à la léthargie.



Barbara Hayoz

La photo que nous avons choisie pour la couverture de ce rapport illustre la concurrence entre athlètes. En 2007, cette concurrence ne va pas concerner uniquement la Fondation Helvetia Sana et l'Helsana, mais

tous les protagonistes du secteur de l'assurance-maladie en Suisse. Nous sommes en effet à la veille du scrutin sur l'initiative pour une caisse-maladie unique et sociale. Or, on ne peut exclure totalement que l'on fasse payer aux caisses-maladie le prix de la hausse constante des coûts de la santé que nous connaissons depuis des années.

L'an dernier, dans mon avant-propos, je regrettais l'absence d'évolution, la stagnation qu'avait connues la politique suisse de la santé en 2005. J'écrivais notamment ce qui suit: «L'an prochain, les milieux politiques responsables devront prouver que la stagnation de 2005 n'était qu'une exception. Helsana et notre fondation exigent à bon droit que les instances politiques se saisissent du problème brûlant de l'AOS et l'abordent de façon résolue et courageuse.» Même si l'on a enregistré l'an passé des progrès sur certains points (la promotion des génériques notamment), ils sont totalement éclipsés par la très prochaine votation sur l'initiative pour une caisse-maladie unique et sociale. Cette initiative se saisit certes de la problématique brûlante de l'assurance obligatoire des soins, comme nous l'exigions dans le précédent rapport annuel. Mais elle lui apporte une «solution» qu'il faut rejeter sans hésitation.

L'étatisation des caisses-maladie aurait des conséquences graves pour la Fondation Helvetia Sana. Elle serait en effet expropriée, puisqu'on retirerait le secteur de l'AOS à l'Helsana pour le confier à la nouvelle caisse unique. On pourra bien entendu nous objecter que nous devrions, par esprit civique, faire passer nos intérêts particuliers après ceux de la collectivité. La Fondation Helvetia Sana serait prête à le faire, puisque l'un de ses objectifs principaux est la promotion d'un secteur de la santé bien développé. Toutefois, quels avantages réels apporteraient aux assurés la création d'une caisse-maladie unique?

Les frais administratifs des caisses-maladie sont aujourd'hui en moyenne inférieurs à 5 %. Ceux d'Helsana sont même nettement inférieurs. Cela signifie que sur chaque franc de prime, moins de 5 centimes sont imputables au fonctionnement des caisses-maladie. En d'autres termes, le potentiel d'économies offert par la caisse unique est limité à une part de ces 5 %. Autant dire des miettes. Il est même permis de se demander si

la caisse unique ferait réellement reculer le pourcentage des frais administratifs. En effet, le danger d'inefficacité inhérent à l'absence de concurrence devrait plutôt produire une tendance à la hausse. Les initiants doivent en être conscients. Mais visiblement, ils préfèrent sacrifier le porteur de mauvaises nouvelles (par conséquent les caisses-maladie qui sont contraintes d'annoncer les hausses de primes), afin de donner un signal de lutte contre l'explosion des coûts dans le secteur de la santé et d'épargner les véritables fauteurs de hausse.

La caisse unique que l'on nous propose aurait une autre conséquence pour les assurés: la réduction des prestations. Elle supprimerait en effet la liberté du choix de la caisse-maladie, donc la concurrence entre les caisses. Elle entraînerait la disparition de modèles d'assurance novateurs, tels que les franchises à option ou le «managed care» choisi librement, qui ne seraient plus imaginables avec un financement par l'impôt tel que le prévoit par l'initiative. En définitive, la création de la caisse unique devrait faire augmenter l'enveloppe des coûts de la santé!

La Fondation Helvetia Sana soutient clairement que la création d'une caisse unique serait dommageable à l'ensemble des citoyens suisses. On pourrait même aller plus loin en qualifiant l'initiative de moyen saugrenu destiné à masquer les véritables problèmes du secteur de la santé. Une fois encore, on jette la pierre aux caisses-maladie, qui ne génèrent pas plus de 5 % des coûts de la santé et, du fait de l'initiative en suspens, on ne parle pour ainsi dire plus des prestataires, lesquels provoquent des coûts qui sont un multiple des frais administratifs des caisses.

Dans cet esprit, j'exprime l'espoir que 2007 ne va pas être l'année de l'abandon du système suisse d'assurance et de santé au profit d'une solution aussi médiatique qu'illusoire. J'espère que le peuple suisse, malgré le montant élevé de ses primes d'assurance maladie, ne va pas se laisser guider par la colère et qu'il va rejeter l'étatisation des caisses-maladie, qui générerait à un monstre. J'espère toutefois également qu'après le rejet de l'initiative en faveur de la caisse unique, nous pourrions nous atteler de nouveau à la solution des véritables problèmes du secteur de la santé et que – comme je le revendiquais déjà dans mon avant-propos de l'an passé – on puisse mettre réellement un frein à l'augmentation constante des coûts de la santé.

Barbara Hayoz
Présidente du Conseil de Fondation

La Fondation Helvetia Sana en 2006: vitesse de croisière en vue

Le premier exercice ayant été consacré à la consolidation des structures du bâtiment, les organes de la Fondation Helvetia Sana ont pu se consacrer davantage, l'an passé, à leurs objectifs stratégiques et opérationnels. Le navire approche de sa vitesse de croisière et, à plusieurs points de vue, Helvetia Sana s'est dotée d'un profil propre et a poursuivi activement la réalisation de ses objectifs.

Après une année 2005 consacrée pour une grande part à son organisation, la Fondation Helvetia Sana s'est concentrée davantage, au cours de l'exercice écoulé, sur ses véritables tâches. Seul le transfert du siège à Berne et certains travaux de développement demandés par la création des différents fonds, fin 2005, ont affecté son fonctionnement interne. Le tableau présenté par Helsana est comparable: après la reprise des secteurs d'activité de La Suisse, l'intégration d'aerosana et le transfert du siège à Dübendorf en 2005, aucune nouveauté déterminante n'a marqué 2006 sur le plan de l'organisation et des structures. Pour la Fondation Helvetia Sana comme pour l'Helsana, l'exercice écoulé a donc été «normal», permettant aux modes d'organisation et aux processus opérationnels définis de faire leurs preuves.

L'activité d'Helsana en 2006 a été couronnée d'un brillant succès. Les principaux indices financiers démontrent effectivement un très bon résultat annuel et une entreprise en bonne santé. Elle a été en mesure de renforcer sa place leader du marché de l'assurance maladie, l'effectif de ses assurés augmentant à près de 1,9 million. Cette situation est réjouissante, pour la Fondation Helvetia Sana particulièrement, dont la tâche principale est l'exercice de ses attributions d'actionnaire majoritaire de l'Helsana, attributions intégrant par nature certaines fonctions de gestion et de contrôle.

Activités des organes de la Fondation

Conseil de Fondation:

La séance ordinaire du Conseil de Fondation a eu lieu le 17 mars 2006, une nouvelle fois au siège principal de l'Helsana, à Stettbach. Outre la liquidation des objets statutaires, le Conseil a décidé ce jour-là le transfert du siège de la Fondation à Berne. En effet, le déménagement de l'Helsana de Zurich à Dübendorf rendait une telle opération nécessaire. Durant cette même séance, le Conseil a été renforcé par l'élection en son sein du Dr Rolf Zahnd, éminent spécialiste dans le domaine de la prévention.

Dans le contexte de l'exercice de ses droits essentiels d'actionnaire majoritaire de l'Helsana, le Conseil

a été informé, le 17 mars toujours, de la situation de l'entreprise l'Helsana et de la politique suisse de la santé, par le président du conseil d'administration de l'Helsana, M. Eugen David, et par le président de la direction générale, M. Manfred Manser. Le Conseil a pris connaissance de ces informations avec intérêt et décidé à l'unanimité d'approuver le rapport, les comptes annuels et les comptes consolidés 2005 de l'Helsana lors de l'assemblée générale. Pour le reste, il a désigné Mme Michèle Bergkvist, à Etoy, et M. Guy Emmenegger, à Berne, comme nouveaux membres du conseil d'administration de l'Helsana et confirmé les mandats des autres membres dudit conseil et de son président, M. Eugen David, pour une nouvelle période administrative (2006 – 2008).

Une séance extraordinaire, organisée durant l'automne, a permis à M. Eugen David, conseiller aux Etats, d'informer le Conseil de Fondation sur divers sujets d'actualité liés à la politique de la santé, en particulier sur l'initiative pour une caisse-maladie unique et sociale. Actualité du moment obligeant, le président du conseil d'administration de l'Helsana a également abordé l'affaire de la fusion Swissfirst. A l'occasion de cette séance automnale, le fauteuil laissé vacant en raison de l'élection de M. Guy Emmenegger au conseil d'administration de l'Helsana a été repourvu par l'élection du Dr Rolf Zahnd au Conseil de Fondation.

Comité du Conseil:

Le comité du Conseil de Fondation s'est réuni à quatre reprises en 2006. Outre la préparation des affaires en vue des séances du Conseil, il a traité en particulier les dossiers suivants:

Dans le contexte de la sauvegarde des intérêts d'actionnaire de la fondation vis-à-vis de l'Helsana, le comité du Conseil s'est préoccupé de l'échange d'informations entre lui-même et le conseil d'administration sur des sujets importants. A l'initiative de l'Helsana, une rencontre informelle entre le comité et le conseil d'administration s'est déroulée en novembre. Elle a permis pour la première fois un échange direct entre ces deux organes. Ayant recueilli de bonnes réactions, elle sera désormais renouvelée chaque année.

Le comité du Conseil s'est ensuite attelé l'année passée déjà à la préparation de la séance ordinaire du Conseil de Fondation en 2007. Il a entre autres décidé de proposer l'élection de M. Diego Benz, à Zoug, au Conseil de Fondation, de changer d'organe de révision, de désigner Mme Michela Ferrari-Testa et M. Peter Murer comme membre du conseil d'administration de l'Helsana et d'adapter les règlements d'indemnisation et de signatures en relation avec les activités des commissions des divers fonds.

Enfin, à la fin de l'année, le comité du Conseil a décidé d'élaborer une stratégie de propriétaire concernant l'entreprise Helsana, afin de mettre en évidence les intérêts de la Fondation Helvetia Sana, actionnaire majoritaire, s'agissant de développement et du positionnement futurs de l'Helsana.

Commissions:

La gestion des dépôts par la banque se déroule sous la surveillance de la commission des placements, qui procède tous les trimestres à une évaluation de la situation en la matière et adresse son rapport au comité du Conseil. En 2006, cette commission a siégé trois fois. En raison de l'évolution résolument positive du portefeuille, la séance du 3e trimestre s'est déroulée pour la première fois par voie de circulaire.

Les deux commissions des fonds furent également actives. La commission pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention a siégé à cinq reprises. La commission pour les cas de rigueur s'est pour sa part réunie deux fois.

Autres activités:

Les contacts existants avec l'Helsana et Artisana se sont poursuivis et ont été renforcés. La conférence bisannuelle réunissant les président(es) et directeurs/directrices respectifs de l'Helsana, d'Artisana et de la Fondation Helvetia Sana a notamment permis de débattre de questions de fonds concernant l'évolution future. Les trois partenaires précitées se sont également rencontrées à plusieurs reprises au sein de la commission électorale mise sur pied pour le renouvellement du conseil d'administration d'Helsana. La direction de la Fondation Helvetia Sana a également eu pour la première fois des contacts directs avec des interlocuteurs de l'échelon opérationnel d'Helsana pour discuter des domaines d'activité des deux commissions des fonds (cas de rigueur/promotion de la santé). Ces discussions se sont avérées très utiles.

Au total, les divers organes de la Fondation ont tenu 16 séances en 2006, toutes préparées et protocolées par le secrétariat. Il convient d'y ajouter les séances de la conférence des présidents et de la commission électorale, la séance commune du comité du Conseil et du conseil d'administration de l'Helsana et de nombreuses réunions entre leurs représentants respectifs et avec des tiers.

Outre ses activités principales ordinaires (préparation des séances, mise en oeuvre des décisions des organes, activités des fonds, etc.) le secrétariat s'est entre autres occupé des mesures nécessitées par le transfert du siège et de questions relatives à la protection des marques Helvetia sur le plan international et de

leur délimitation avec la «Helvetia» (auparavant Helvetia Patria). Les activités croissantes des fonds ont eu pour conséquence que le travail fourni par le secrétariat en faveur des deux commissions n'a cessé de croître au fil de l'année passée.

Finances

A l'initiative du Conseil de Fondation, le comité a décidé de présenter les comptes de la Fondation sous une nouvelle forme, plus clairement articulée. Il a choisi pour ce faire une forme analogue à celle du rapport financier de l'Helsana (structure des comptes dans une colonne pour chaque secteur et consolidation dans une autre colonne), à laquelle les membres du Conseil sont habitués. Le bénéfice consolidé indiqué doit être considéré avec prudence, car il est constitué pour une grande part d'attributions aux fonds, qui disparaissent lors de la consolidation. Il s'agit de versements à affectation obligatoire à utiliser pour financer les activités des fonds. Ils sont par conséquent comptabilisés dans les dépenses de la fondation. Le véritable excédent de l'exercice, à disposition du Conseil de Fondation, est donc tiré des comptes de cette dernière.

En 2006, les recettes de la Fondation ont de nouveau été constituées pour l'essentiel par le versement de l'indemnité pour tâches d'actionnaire de l'Helsana. La recette extraordinaire résulte de la dissolution d'une réserve pour les coûts de liquidation de l'Association Helvetia. Le résultat financier a légèrement diminué en raison de la nouvelle augmentation des réserves pour fluctuations de titres.

En raison de la séance extraordinaire du Conseil de Fondation de l'automne, les frais imputables aux organes de la Fondation ont augmenté, tout en restant inférieurs aux prévisions budgétaires. Les frais de secrétariat se sont situés au niveau de ceux de l'année précédente, alors que les coûts du Conseil juridique ont baissé. Les autres dépenses ont pour leur part augmenté en raison de frais de révision nettement supérieurs aux prévisions. Il faut y ajouter, par rapport à l'année précédente, le nouveau poste internet, que le Conseil de Fondation a approuvé lors de sa séance ordinaire de 2006 comme compte de régularisation des passifs. Les coûts de la révision 2005 supplémentaires au montant correspondant dans les comptes 2005 révisés ont été comptabilisés comme dépense extraordinaire.

L'excédent de l'exercice s'élève à CHF 70 049,35. Les actifs inscrits au bilan se montent à CHF 57 090 921,26 et le capital propre à CHF 56 873 827,36.

Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention

Le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention peut verser des contributions d'encouragement dans les trois domaines cités. Il peut notamment apporter son soutien à des projets ayant un lien direct et démontrable avec le secteur de la santé et destinés à améliorer le niveau général de santé de la population. En revanche, il ne soutient pas des projets relevant clairement du domaine de compétences des pouvoirs publics, déjà pris en charge par des structures établies ou suffisamment soutenu sous une autre forme.

La Commission du fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention s'est réunie à six reprises en 2006. Elle a des décisions sur 15 demandes: sept concernant la promotion de la santé, quatre la recherche et quatre autres la prévention, même si la différence n'était pas toujours facile à faire. Sept requêtes ont été acceptées pour un montant total de CHF 96 700.– Quelques versements concernent uniquement l'année 2007 ou 2008.

Parmi les projets soutenus, on trouve une représentation théâtrale, jouée notamment dans les écoles, qui est censée sensibiliser les enfants et leurs parents au problème de l'obésité de l'enfant. Dans la même thématique, un soutien a été accordé au projet Nutrinfo de la Société suisse de nutrition (SSN). Trois contributions ont en outre été promises à autant de projets concernant la prévention des addictions. Ils concernent respectivement l'alcoolisme, le tabagisme et la prévention générale des addictions dans le «secteur enfants», soit chez les éclaireurs ou dans les camps de sport. De plus, la commission a apporté son soutien à un projet bien délimité de Pro Juventute, la «Ligne d'aide pour les enfants et les jeunes», le fameux 147, qui dispense aussi des conseils de santé (toxicomanie, maladie, etc.)

Au cours de l'exercice écoulé, la commission s'est également vue contrainte de rejeter neuf demandes au total, pour des raisons très diverses par ailleurs: quelques demandes n'entraient pas dans le champ d'application du règlement; d'autres, après examen approfondi, bénéficiaient déjà d'un financement suffisant; d'autres enfin, de l'avis de la commission, auraient pu être financées directement par les entreprises intéressées au projet (entreprises pharmaceutiques notamment).

Le secrétariat de la Fondation Helvetia Sana a également eu, durant l'exercice, des contacts personnels avec les personnes responsables de la promotion de la santé chez Helsana, afin de coordonner certains dossiers et familiariser la caisse-maladie avec les activités et les possibilités du fonds. Résultat: certaines demandes sont déjà parvenues à la Fondation par l'entremise de la division ad hoc d'Helsana.

Dans l'ensemble, la première année d'existence du fonds a permis de constater une intense activité au niveau des demandes, dont le nombre a considérablement augmenté en cours d'exercice. Sur la base de l'évolution passée, la commission table sur une poursuite de l'augmentation du nombre des demandes. Cette évolution est très réjouissante, d'une part, mais il a pour conséquence, d'autre part, que l'on atteint très rapidement les limites dans le traitement de demandes en partie très volumineuses. Pour cette raison, la commission a décidé de n'entrer en matière que sur les requêtes correspondant précisément au cadre fixé et offrant la totalité des informations nécessaires.

La statistique 2006 des demandes présentées au Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention se présente comme suit:

Données	Fonds pour la promotion de la santé
Nouvelles demandes (1.1. – 31.12.2006)	15
Demandes en suspens (31.12.2006)	2
Nombre de décisions	15
<i>demandes acceptées</i>	7
<i>demandes rejetées</i>	8
Total des montants alloués	96 700.–
Total des versements effectués	35 000.–

Comme on peut le constater à la lecture du bilan et du compte de résultat du Fonds pour la promotion de la santé, les recettes 2006 proviennent du versement de CHF 175 000.– par le Conseil de Fondation. Les dépenses du fonds sont constituées, pour leur part, du montant des contributions de soutien, des indemnités de séance et des frais de la commission, ainsi que d'une contribution forfaitaire aux frais administratifs représentant 5 % du capital versé annuellement (art. 3 du règlement du Fonds pour la promotion de la santé, de la recherche et de la prévention). On notera à ce propos que la Fondation s'est engagée irrévocablement à verser un montant de CHF 31 700.– en 2007 (porté en conséquence au bilan) et, sous réserve de l'alimentation future du fonds, un autre montant de CHF 30 000.– en 2008. Au 31 décembre 2006, le capital du fonds s'élevait à CHF 253 501,00.

Fonds pour les cas de rigueur

Le Fonds pour les cas de rigueur de la Fondation Helvetia Sana a été institué pour mettre en œuvre un des buts statutaires (art. 2.2 des statuts), à savoir venir en aide aux personnes au bénéfice d'un contrat d'assurance obligatoire des soins auprès de l'Helsana et qui, en raison de soins médicaux nécessaires, sont plongés dans une situation financière difficile. Les versements du fonds concernent toujours des prestations de soin concrètes dont les coûts ne sont pas couverts par l'assurance. Sont expressément exclues les contributions au paiement des primes d'assurance maladie, même si dans certains cas, le montant de ces primes pourrait représenter une difficulté insurmontable pour l'assuré. De tels cas relèvent en effet du versement des aides publiques pour la réduction du montant des primes d'assurance maladie.

La Commission pour les cas de rigueur de la Fondation Helvetia Sana s'est réunie deux fois seulement au cours de l'exercice écoulé, en raison du faible afflux de demandes. Au cours de ces séances, elle a traité et approuvé quatre demandes, dont la majorité avaient été transmises par le service social de l'Helsana, qui est tenu par un plafond de contribution. C'est donc à chaque fois la fondation qui a pris le relais pour payer le solde des coûts.

Il est apparu que dans notre système de santé bien développé, les véritables cas de rigueur provoqués par des soins médicaux sont rares. De plus, les personnes qui tomberaient effectivement dans cette catégorie sont mal voire pas du tout informées de l'existence du fonds. Preuve en est que la plupart des demandes sont parvenues à la fondation par l'intermédiaire du service social de l'Helsana, avec lequel la fondation entretient des rapports directs dans ce but.

Un exemple de demande acceptée: naissance dans une famille de jumeaux gravement handicapés, dont le maintien à domicile supposait l'engagement d'un auxiliaire qualifié. Le service social de l'hôpital concerné a recherché des donateurs, afin de permettre à cette famille de prendre les jumeaux à la maison. Comme les soins intensifs à donner par l'auxiliaire dépassaient les possibilités à disposition (Spitex), il restait à financer un solde excédant les possibilités de la famille. Par la garderie des bébés à la maison la qualité de vie de la famille durant cette période très difficile a pu être améliorée de façon considérable. En même temps cela a permis de décharger le système de santé publique des coûts de deux patients stationnaires.

Durant l'année en cours, la Commission va à nouveau mieux faire connaître le fonds aux milieux concernés (institutions sociales, etc.), afin que les personnes

qui pourraient bénéficier de ses prestations soient prises en charge.

Données	Fonds pour les cas de rigueur
Nouvelles demandes (1.1. – 31.12.2006)	6
Demandes en suspens (31.12.2006)	2
Nombre de décisions	4
<i>demandes acceptées</i>	4
<i>demandes rejetées</i>	0
Total des montants alloués	13 134.–
Total des versements effectués	6 344.–

La statistique 2006 des demandes au Fonds pour les cas de rigueur se présente comme suit:

Comme on peut le constater à la lecture du bilan et du compte de résultat du Fonds pour les cas de rigueur, les recettes 2006 proviennent du versement de CHF 175 000.– par le Conseil de Fondation. En 2006, CHF 13 134.– ont été versés au total à titre de contributions pour les cas de rigueur. Il faut y ajouter les indemnités de séance et les frais de la commission, ainsi qu'une contribution forfaitaire aux frais administratifs représentant 5 % du capital versé annuellement (art. 3 du règlement du Fonds pour les cas de rigueur). Au 31 décembre 2006, le capital du fonds s'élevait à CHF 317 586.15.

	Fondation	
	CHF	CHF
	1.1. – 31.12.2006	1.1. – 31.12.2005
Recettes		
Indemnités pour tâches d'actionnaires	700 000.00	700 000.00
Allocation de tiers	0.00	15 012.75
<i>Revenus financiers</i>	43 585.90	143 656.50
<i>Charges financières</i>	-46 092.25	-133 537.90
Bénéfice d'exploitation	-2 506.35	10 118.60
Allocations aux Fonds		
Total des recettes	697 493.65	725 131.35
Dépenses		
Présidente	30 000.00	30 000.00
Comité du Conseil de Fondation et commissions	48 186.90	53 072.05
Conseil de Fondation	40 185.55	26 247.05
Organes	118 372.45	109 319.10
Frais de personnel	89 751.00	90 211.30
Infrastructure de bureau	4 304.00	5 604.00
Assistance juridique	5 702.05	16 140.00
Secrétariat	99 757.05	111 955.30
Location et frais accessoires	20 690.00	21 228.00
Frais postaux/téléphone/copies	3 539.50	3 345.10
Matériel de bureau et imprimés	1 110.50	4 193.45
Traductions	2 408.90	2 530.80
Conseil/comptabilité/révision	14 000.00	6 218.90
Divers	3 839.50	3 294.00
Internet	10 000.00	0.00
Autres dépenses	55 588.40	40 810.25
Liquidation association Helvetia	0.00	39 475.95
Projets	0.00	39 475.95
Fonds pour cas de rigueur	175 000.00	175 000.00
Fonds pour la promotion de la santé	175 000.00	175 000.00
Soutiens		
Allocations	350 000.00	350 000.00
Total des dépenses	623 717.90	651 560.60
Recettes non liées à la période	5 000.00	0.00
Dépenses non liées à la période	8 726.40	0.00
Excédent de recettes	70 049.35	73 570.75

Fonds cas de rigueur		Fonds promot. de la santé		Consolidé	
CHF 1.1. – 31.12. 2006	CHF 1.1. – 31.12. 2005	CHF 1.1. – 31.12. 2006	CHF 1.1. – 31.12. 2005	CHF 1.1. – 31.12. 2006	CHF 1.1. – 31.12. 2005
				700 000.00	700 000.00
1 712.30	305.15	1 611.60	313.80	0.00	15 012.75
-34.95	-9.95	-85.00	-4.80	46 909.80	144 275.45
1 677.35	295.20	1 526.60	309.00	-46 212.20	-133 552.65
				697.60	10 722.80
175 000.00	175 000.00	175 000.00	175 000.00	--- ¹⁾	--- ¹⁾
176 677.35	175 295.20	176 526.60	175 309.00	700 697.60	725 735.55
0.00	0.00	0.00	0.00	30 000.00	30 000.00
1 879.60	1 123.60	10 081.10	1 653.80	60 147.60	55 849.45
0.00	0.00	0.00	0.00	40 185.55	26 247.05
1 879.60	1 123.60	10 081.10	1 653.80	130 333.15	112 096.50
8 750.00	8 750.00	8 750.00	8 750.00	107 251.00	107 711.30
0.00	0.00	0.00	0.00	4 304.00	5 604.00
0.00	0.00	0.00	0.00	5 702.05	16 140.00
8 750.00	8 750.00	8 750.00	8 750.00	117 257.05	129 455.30
0.00	0.00	0.00	0.00	20 690.00	21 228.00
0.00	0.00	50.00	0.00	3 589.50	3 345.10
0.00	0.00	0.00	0.00	1 110.50	4 193.45
109.20	0.00	349.70	0.00	2 867.80	2 530.80
0.00	0.00	0.00	0.00	14 000.00	6 218.90
0.00	0.00	0.00	0.00	3 839.50	3 294.00
0.00	0.00	0.00	0.00	10 000.00	0.00
109.20	0.00	399.70	0.00	56 097.30	40 810.25
				0.00	39 475.95
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	39 475.95
				--- ¹⁾	--- ¹⁾
				--- ¹⁾	--- ¹⁾
10 274.00	3 500.00	68 700.00	0.00	78 974.00	3 500.00
10 274.00	3 500.00	68 700.00	0.00	78 974.00	3 500.00
21 012.80	13 373.60	87 930.80	10 403.80	382 661.50	325 338.00
0.00	0.00	0.00	0.00	5 000.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	8 726.40	0.00
155 664.55	161 921.60	88 595.80	164 905.20	314 309.70	400 397.55

¹⁾ paiements internes de la Fondation

Fondation

	CHF 31.12. 2006	CHF 31.12. 2005
Actifs		
Liquidités	349 542.93	330 197.03
Avoir sur l'impôt anticipé	9 650.08	8 875.58
Actifs transitoires	389.25	0.00
Titres	1 352 339.00	1 254 044.00
Participations	55 379 000.00	55 379 000.00
Droits sur la marque «Helvetia»	p.m.	p.m.
Total des actifs	57 090 921.26	56 972 116.61
Passifs		
Capital étranger		
Engagements	93.90	163.90
Passifs transitoires	37 000.00	23 174.70
Total des Fonds étrangers	37 093.90	23 338.60
Réserve sur fluctuation des titres	180 000.00	145 000.00
Fonds propres		
Capital de la Fondation	55 300 000.00	55 300 000.00
Réserves libres	1 503 778.01	1 430 207.26
Excédent de recettes	70 049.35	73 570.75
Total des Fonds propres	56 873 827.36	56 803 778.01
Total des passifs	57 090 921.26	56 972 116.61

Fonds cas de rigueur		Fonds promot. de la santé		Consolidé	
CHF 31.12. 2006	CHF 31.12. 2005	CHF 31.12. 2006	CHF 31.12. 2005	CHF 31.12. 2006	CHF 31.12. 2005
320 810.05	165 314.80	284 527.10	164 795.35	954 880.08	660 307.18
706.10	106.80	673.90	109.85	11 030.08	9 092.23
0.00	0.00	0.00	0.00	389.25	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	1 352 339.00	1 254 044.00
0.00	0.00	0.00	0.00	55 379 000.00	55 379 000.00
---	---	---	---	p.m.	p.m.
321 516.15	165 421.60	285 201.00	164 905.20	57 697 638.41	57 302 443.41
0.00	0.00	0.00	0.00	93.90	163.90
3 930.00	3 500.00	31 700.00	0.00	72 630.00	26 674.70
3 930.00	3 500.00	31 700.00	0.00	72 723.90	26 838.60
0.00	0.00	0.00	0.00	180 000.00	145 000.00
161 921.60	0.00	164 905.20	0.00	55 626 826.80	55 300 000.00
0.00	0.00	0.00	0.00	1 503 778.01	1 430 207.26
155 664.55	161 921.60	88 595.80	164 905.20	314 309.70	400 397.55
317 586.15	161 921.60	253 501.00	164 905.20	57 444 914.51	57 130 604.81
321 516.15	165 421.60	285 201.00	164 905.20	57 697 638.41	57 302 443.41

Principes d'évaluation

La comptabilité est tenue en francs suisses.

Les postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

- Les liquidités à leur valeur nominale
- Les créances à leur valeur nominale après déduction de toutes corrections nécessaires
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les papiers valeurs à leur valeur boursière avec une réserve pour fluctuation sur titres inscrite au passif du bilan
- Les participations à leur prix d'achat sous déduction de toute correction éventuelle nécessaire
- Les droits sur la marque «Helvetia» pour mémoire
- Les engagements à leur valeur nominale
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les stocks en monnaies étrangères converties au cours du jour

		CHF 2006	CHF 2005
Participations			
Helsana, Dübendorf, capital actions CHF 70 mios	79%	55 379 000.00	55 379 000.00
Explications détaillées sur les postes du bilan et du compte d'exploitation			
La réserve pour fluctuation des titres se divise comme suit:			
• Correction de valeur pour les placements connue au 31. décembre		145 000.00	24 094.10
• Constitution de la réserve à charge du compte d'exploitation dans le chapitre charges financières		35 000.00	120 905.90
Titres – Réserve pour fluctuation sur titres		180 000.00	145 000.00
Les charges financières se composent de:			
• Dépenses pour la création de la réserve pour fluctuation sur titres		35 000.00	120 905.90
• Dépenses relevant des transactions de papiers-valeurs		11 092.25	12 632.00
Charges financières		46 092.25	133 537.90



KPMG SA
Audit
Hofgut
CH-3073 Gümligen-Berne

Case postale
CH-3000 Berne 15

Téléphone +41 31 384 76 00
Téléfax +41 31 384 76 47
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation

Fondation Helvetia Sana, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (comprenant bilan, compte d'exploitation et annexe pour la fondation, le fonds pour cas de rigueur, le fonds pour la promotion de la santé et consolidé / pages 8 à 12) de la Fondation Helvetia Sana pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

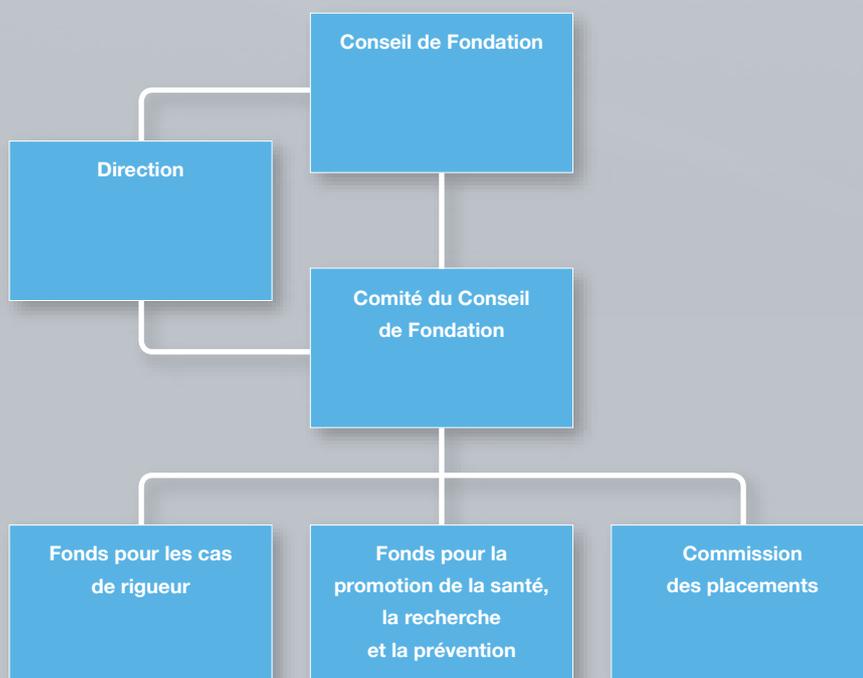
KPMG SA

Martin Hirsiger

Ursula Waber
Responsable de la révision

Gümligen-Berne, le 6 février 2007

Organigramme



L'organisation de la Fondation Helvetia Sana prévoit, comme organe suprême ou comme pouvoir législatif de la Fondation l'assemblée des membres du Conseil de Fondation. Fin 2006, le Conseil de Fondation comprenait 41 membres. L'organe exécutif, soumis à ce Conseil de Fondation, est le Comité du Conseil de Fondation. Il se compose de cinq

à sept membres du Conseil de Fondation. Il est chargé de gérer les affaires courantes et l'activité opérationnelle générale pendant l'exercice. Outre le Comité du Conseil de Fondation, il existe trois commissions: les commissions des deux Fonds (Fonds pour les cas de rigueur et Fonds pour la promotion de la santé, de la recherche et de la prévention)

tion) sont chargées de la gestion des Fonds d'utilité publique de la Fondation. Elles prennent des décisions pour des montants allant jusqu'à un plafond défini. Une commission de placements a aussi été constituée pour surveiller et évaluer les activités de la banque en ce qui concerne le placement des titres de la Fondation.

Conseil de Fondation

Dora Bachmann	5103 Möriken
Robert Berger	6467 Schattdorf
Erwin Bruhin	8863 Buttikon
Yves Christen	1800 Vevey
Marianne Desboeufs	2350 Saignelégier
Jürg Dommer	9471 Buchs
Michela Ferrari-Testa	6950 Tesserete
Daniel Fontana	8102 Oberengstringen
Peter Frey	8833 Samstagern
Heinz Herzog	9320 Arbon
Barbara Hayoz	3005 Bern
Verena Hürlemann	9107 Urnäsch
Alfred Jud	8134 Adliswil
Peter Kümin	8808 Pfäffikon
Hermann Langensand	6005 Luzern
Roland Löffel	3225 Müntschemir
Liliane Loye-Métraiiler	3968 Veyras
Peter Matthess	1226 Thônex
Serge Métraiiler	1971 Grimisuat
Paola Müller-Storni	6534 San Vittore
Hans Naef	8125 Zollikerberg
Hans Peter Pitschi	7208 Malans
Christian Rey	1615 Bossonnens
Alfons Rutz	9414 Schachen AR
Marie Catherine Saladin-Echle	8580 Amriswil
Marco Schmidiger	6003 Luzern
Hans Schwarz	8627 Grüningen
Hans Schwyn	9573 Littenheid
Patrick Solèr	4125 Riehen
Margrit Stadler-Egli	9602 Bazenheid
Franz Stalder	5312 Döttingen
Robert Steffen	5610 Wohlen
Daniel Steiner	4900 Langenthal
Peter Strub	1470 Lully FR
Margrit Tanner	8910 Affoltern
Jean-Pierre Thiébaud	6863 Besazio
Erna Widmer-Häberling	8912 Obfelden
Annemarie Willi	3252 Worben
Herbert Wirth	8400 Winterthur
Rose-Marie Wirthner	1470 Estavayer-le-lac
Rolf Zahnd	3046 Wahlendorf

Comité du Conseil de Fondation

Barbara Hayoz	Présidente
Michela Ferrari-Testa	Vice-présidente
Serge Métraiiler	Membre
Hans Naef	Membre
Margrit Stadler-Egli	Membre
Franz Stalder	Membre
Rolf Zahnd	Membre

Commission des placements

Franz Stalder	Présidente
Alfred Jud	Membre
Hans Schwarz	Membre

Commission du fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention

Daniel Steiner	Président
Robert Berger	Membre
Peter Frey	Membre
Marie Catherine Saladin-Echle	Membre
Peter Strub	Membre

Commission du fonds pour cas de rigueur

Erna Widmer-Häberling	Présidente
Paola Müller-Storni	Membre
Robert Steffen	Membre

Organe de révision

KPMG SA	Hofgut, 3073 Gümligen
----------------	-----------------------